

Introduire une demande pour une interruption de vos études

Si vous avez des difficultés à poursuivre votre programme d'études en raison de circonstances exceptionnelles, vous pouvez demander l'interruption de vos études. Ces demandes ne seront acceptées que si des documents sont fournis pour justifier de ces circonstances. Si la demande est acceptée, vous pourrez faire une interruption et reprendre vos études à une date ultérieure, normalement au début de l'année académique suivante.

Afin que votre demande soit acceptée, vous devez être en bonne situation financière. Pour toute question sur ce sujet, vous pouvez écrire à admin@saera.eu.

Il est nécessaire de communiquer à votre Coordinateur d'Enseignement, votre intention d'interrompre vos études avant de soumettre votre demande. Vous devrez ensuite suivre les étapes suivantes :

1. Remplir le formulaire de demande.
2. Envoyez-le, accompagné des documents requis, à admin@saera.eu.
3. Attendez un courriel confirmant ou refusant la demande.

Veillez noter que vous ne pouvez demander qu'une interruption d'une durée maximale d'un an (12 mois).

Si votre demande est favorablement résolue, la Commission de Gestion Académique SAERA émettra une résolution formalisant l'interruption des études par écrit, en vous en informant ainsi que votre coordinateur.

Si votre demande d'annulation d'inscription est en cours, vous ne pouvez pas demander l'interruption des études, sauf si vous annulez votre annulation d'inscription avant de présenter la demande d'interruption.

Si l'étudiant ne rejoint pas le programme d'études à la date convenue, il sera considéré comme ayant abandonné le programme d'études et son inscription sera annulée. Si l'étudiant souhaite réintégrer le programme à une date ultérieure, il doit payer le montant total des frais d'inscription. Les notes obtenues aux modules passés peuvent être validées à la demande de l'étudiant, dans la mesure où les conditions légales et académiques de cette validation sont remplies.

FORMULAIRE D'INTERRUPTION DES ÉTUDES

Veillez remplir ce formulaire si vous souhaitez interrompre vos études pour une période déterminée. Le formulaire doit être envoyé à admin@saera.eu. Avant de soumettre ce formulaire, veuillez-vous assurer que vous avez bien consulté le Coordinateur d'Enseignement afin de vous assurer que toutes les options ont été envisagées pour la poursuite de vos études.

Nom et prénom de l'étudiant			
N° de Carte Nationale d'identité (Passeport ou équivalent)			
Programme d'études			
Adresse postale			
Adresse e-mail		Téléphone	
Date exacte de l'interruption des études *			
Date prévue de réintégration **			

**La date effective d'interruption des études est la plus tardive des deux dates indiquées ci-dessous, et les frais d'inscription doivent être payés par l'étudiant jusqu'à cette date :*

- (i) *La date à laquelle le Comité de Gestion Académique reçoit la notification formelle d'Interruption d'études de la part de l'étudiant.*
- (ii) *Le dernier module étudié dans le cas où il ne contacterait pas son Coordinateur d'Enseignement.*

*** Tous les étudiants doivent convenir avec leur coordinateur de la date prévue de leur réintégration.*

Veillez indiquer les raisons de l'interruption des études :

- Santé
- Obligations familiaux
- Difficultés financières
- Engagements professionnels exceptionnels
- Raisons humanitaires
- Autres

Veillez cocher la case pour accepter ce qui suit : en remplissant ce formulaire, j'accepte de suspendre mon statut d'étudiant SAERA jusqu'à ce que je réintègre le programme pour reprendre mes études au début de l'année académique suivante, conformément à la politique de l'école. Veuillez noter qu'exceptionnellement, vous pouvez poursuivre vos études plus tôt si la structure du cours le permet. Contactez votre Coordinateur d'Enseignement pour obtenir des conseils.